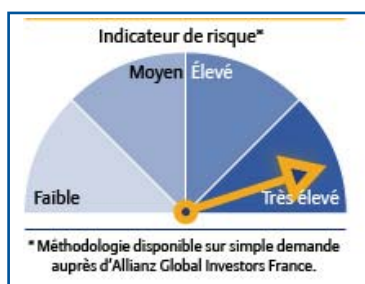


Allianz Actions Emergentes



Un moyen de diversifier géographiquement votre portefeuille en investissant sur des marchés à forte croissance

Une diversification géographique attractive

Grâce à la richesse de leurs matières premières, leur consommation domestique en pleine expansion et le développement de leurs investissements, les pays émergents représentent aujourd'hui le principal moteur de la croissance mondiale. Avec des fondamentaux macro-économiques sains (économies structurellement exportatrices, déficits publics faibles et endettement public modéré), des taux de croissance supérieurs à ceux des pays développés et des perspectives économiques favorables, ils sont aujourd'hui devenus très attractifs d'autant que les marchés financiers locaux sont en plein essor.

... pour des investisseurs acceptant une prise de risque supérieure

A condition d'accepter un risque plus élevé à court terme, nous pensons que ce dynamisme économique et les niveaux de valorisations permettront de dégager, à long terme, une performance supérieure à celle des actions de sociétés cotées sur les marchés des pays développés.

Les marchés émergents présentent, en effet, des risques en termes de stabilité politique, de liquidité du fait d'une capitalisation boursière en moyenne plus faible que dans les pays développés et de fiabilité des comptes. La volatilité est donc traditionnellement plus élevée que sur les places boursières des pays développés.

L'OPCVM est principalement exposé aux marchés émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Objectif de gestion

Ce fonds constitue un moyen de diversification géographique en investissant sur des marchés émergents à forte croissance, moyennant une prise de risque élevée.

L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de l'indice MSCI Emerging Markets (Morgan Stanley Capital International).

Allianz Actions Emergentes vise une valorisation de votre capital à long terme.

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans.

L'univers d'investissement

Le FCP Allianz Actions Emergentes investit sur les actions cotées des marchés émergents au niveau mondial, notamment sur des actions cotées d'Asie, d'Amérique Latine, d'Europe de l'Est, du Moyen-Orient et d'Afrique.

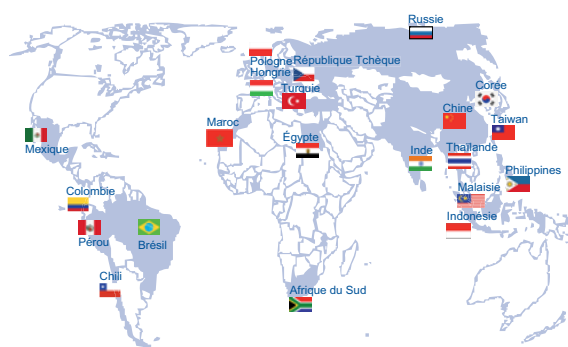
Bien qu'il ne reflète pas exactement l'objectif de gestion du FCP, l'indicateur MSCI Emerging Markets constitue un élément de comparaison a posteriori de la performance du fonds. Cet indice regroupe les plus grandes capitalisations d'une trentaine de pays émergents sur les 5 continents soit environ 800 titres.

La politique de gestion met en œuvre une stratégie d'allocation géographique pour déterminer la représentation de chaque pays dans le portefeuille. A l'intérieur de chaque pays, les titres sont choisis selon des critères de valorisation des actions et de croissance des bénéfices.

La stratégie de gestion utilise de façon rigoureuse un modèle quantitatif de sélection de titres. La politique de gestion s'applique à garder entre 250 et 300 lignes dans le portefeuille afin de maintenir une contribution au rendement (et au risque) de chaque ligne à un niveau acceptable.

Une diversité géographique considérable...

Répartition géographique du MSCI Emerging Markets



Source : Allianz Global Investors - 28/02/2011

Atouts du FCP

- Profiter du potentiel de rendement élevé à long terme des marchés émergents...
- ... en acceptant une prise de risque plus importante,
- Une diversification de vos placements sur des zones économiques en pleine croissance,
- Un processus de gestion quantitatif/qualitatif solide,
- Un historique de performances de 15 ans.

Risques principaux du FCP

L'OPCVM n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Le FCP sera principalement exposé aux risques suivants : Risque lié au marché actions - Risque de modèle- Risque de change - Risque de performance et de perte en capital.

Pour en savoir plus, consulter le prospectus complet du FCP.

Forme juridique : FCP de droit français

Date d'agrément AMF : 31 Mars 1995

Classification AMF : actions internationales

Code ISIN : FR0007492749

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Frais de gestion : 1,56 % TTC, taux maximum

Commission de souscription maximale : 3 % dont part acquise à l'OPCVM : néant

Commission de rachat maximale : néant

Conditions de souscription et de rachat :

le dépositaire reçoit les souscriptions et les rachats. Les souscriptions et les demandes de rachat sont reçues chaque jour jusqu'à 12H00 (heure de Paris).

Le prix applicable aux souscriptions et aux demandes de rachat est celui qui résulte de la prochaine valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture de la bourse du jour ouvré suivant. Le montant minimal de la souscription initiale est la valeur d'une part. Les souscriptions ultérieures et les rachats partiels doivent être d'un montant supérieur à la valeur d'une part. Il ne peut être souscrit / rachaté qu'un nombre entier de parts.

Valorisation : chaque jour de bourse, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Valeur liquidative d'origine : 100 euros

Libellé de la devise : euro

Affectation du résultat : capitalisation.

Dépositaire : State Street Banque S.A.

Société de gestion :

Allianz Global Investors France.

Gestionnaire financier par délégation :

State Street Global Advisors France S.A

Mise à jour le 01/12/2011

Allianz Actions Emergentes est un fonds commun de placement (FCP) régi par les lois françaises et agréé par l'autorité de tutelles (AMF) en tant qu'OPCVM respectant les règles de la directive européenne 85/611/CE. Les risques du fonds sont définis de manière détaillée dans le prospectus.

Allianz Global Investors France – Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège Social :

20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09 – Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commission des Opérations de Bourse

le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant de souscrire à ce produit, le distributeur vous remet le prospectus simplifié, document réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), que vous êtes invité à lire attentivement. Ce document est disponible auprès d'Allianz Global Investors France, sur www.allianzgi.fr et auprès des entités qui commercialisent ce produit. Il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra ses objectifs. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Avant toute décision d'investissement, l'investisseur devrait consulter son conseiller financier pour évaluer et s'assurer de l'adéquation de l'investissement en fonction de sa situation, de son profil de risque et de ses objectifs.

Document non contractuel.